

PROJET D'ÉVALUATION

PREAMBULE

Les évaluations mises en place au lycée permettent de situer le niveau des acquis des élèves à certaines étapes de l'enseignement d'une séquence de formation.

Les enseignants définissent les différents types d'évaluation (diagnostic en amont d'une séquence, formative en cours de séquence et sommative en fin), leur fréquence et leurs modalités qui peuvent être variées (écrit, oral, numérique, en classe, à la maison, individuel ou collectif).

Ils définissent à l'avance les critères de notation ainsi que le barème puis rendent compte aux élèves et leurs familles – au moyen d'annotations explicites – du degré de maîtrise atteint par l'élève sur les compétences évaluées (maîtrise très insuffisante, insuffisante, fragile, satisfaisante, très satisfaisante).

Ils sont seuls juges des notes qu'ils attribuent à ces évaluations et informent les élèves et les familles de la prise en compte – ou non – de ces notes dans la moyenne trimestrielle.

Au cycle terminal (première et terminale), les différentes moyennes trimestrielles - entérinées par le conseil de classe et portées sur le bulletin - sont enregistrées dans le dossier numérique Parcoursup des élèves de terminale (orientation post-bac) et - pour certaines - prises en compte dans le calcul de la note finale du baccalauréat (voir ci-dessous).

Le présent document présente aux familles les modalités retenues par les équipes pédagogiques pour élaborer ces moyennes trimestrielles et sert de cadre de référence pour tous.

A. Fréquence des évaluations :

Chaque équipe disciplinaire de l'établissement définit le nombre minimum de notes que l'élève doit obtenir au cours du trimestre pour que sa moyenne soit représentative et puisse être incorporée dans la moyenne annuelle.

Les enseignants fixent et annoncent les dates de ces évaluations mais peuvent également contrôler la régularité du travail réalisé par les élèves au moyen d'évaluations non annoncées.

Selon le nombre d'évaluations réalisées et leur nature, l'enseignant annonce en fin de trimestre les notes qu'il retient dans la moyenne trimestrielle.

B. Traitement des absences :

Les élèves sont tenus de se soumettre à ces évaluations (cf. règlement intérieur de l'établissement) et doivent impérativement justifier de toute absence. Les absences pour motif non légitime sont passibles de retenues ou de sanctions (cf. règlement intérieur de l'établissement).

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de la moyenne, une nouvelle évaluation est organisée :

- Soit dès le retour de l'élève en cours
- Soit sur un créneau libre de son emploi du temps

En fin de trimestre, s'il n'a pas été possible d'obtenir suffisamment de notes dans une matière pour que la moyenne soit jugée représentative, cette dernière n'est pas portée sur le bulletin (mention Non Noté).

Les élèves pour lesquels il manque une ou plusieurs moyennes trimestrielles seront convoqués pour passer une épreuve ponctuelle portant sur le programme étudié lors du ou des trimestres concernés. Cette note se substituera aux moyennes trimestrielles manquantes.

Ces épreuves de remplacement ont lieu en début d'année de terminale pour les moyennes manquantes en première et en fin de terminale pour les moyennes manquantes en terminale.

En cas d'absence dûment justifiée à une épreuve de remplacement, l'élève est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée.

Il appartient au chef d'établissement d'établir si les justificatifs présentés par l'élève permettent de qualifier la force majeure et de reconnaître le caractère justifié de l'absence.

C. Gestion des fraudes :

La gestion des fraudes est prévue par le Code de l'éducation : Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. Un P.V. de fraude sera transmis au chef d'établissement, un entretien contradictoire et une sanction seront mis en place.

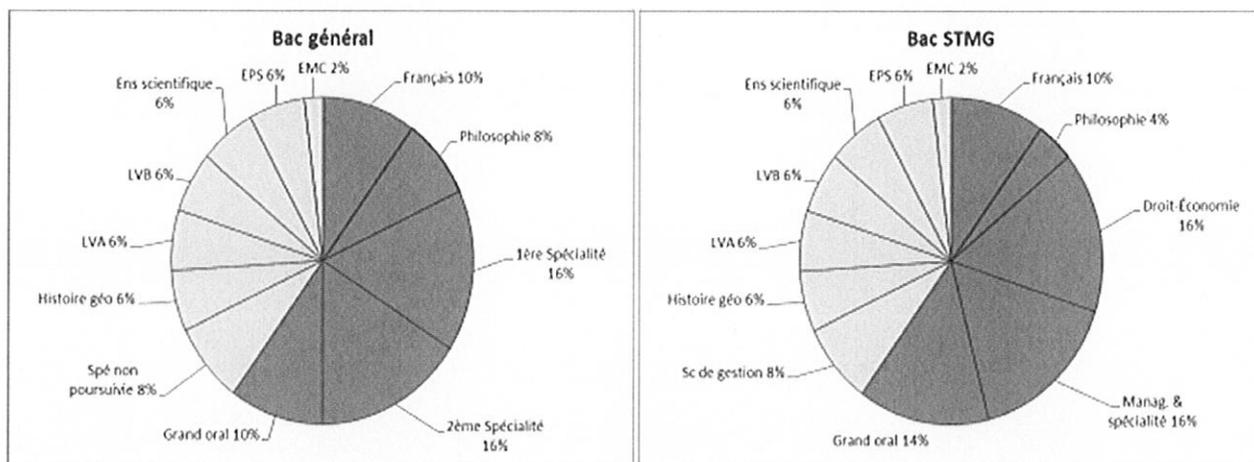
D. Prise en compte des aménagements pédagogiques éventuellement accordés dans un PAP ou PPS :

Les enseignants prennent en compte les recommandations énoncées dans le PAP ou le PPS réalisé pour l'élève : non prise en compte des fautes de grammaire, syntaxe ou orthographe, évaluation à privilégier à l'oral ou à l'écrit, absence de travaux de graphisme fins par exemple.

Le bénéfice d'un tiers temps peut être accordé de plusieurs façons : tiers temps si possible, ou sinon réduction d'un tiers du sujet de l'évaluation, ou sinon, allongement du barème à 27/20 ou bien encore pondération de celui-ci.

Si l'élève bénéficie d'une aide humaine d'une AVS (explicitation des consignes, reformulation, etc.), l'enseignant s'assure que lors des évaluations sommatives, cet accompagnement est mis en place.

E. Prise en compte des différentes moyennes dans la note du baccalauréat :



□ Contrôle continu (40%)

■ Épreuves ponctuelles (60%)

Pages 4 à 8 : déclinaisons disciplinaires du projet, validées par le conseil pédagogique de l'établissement

Vu et pris connaissance de l'intégralité de ce projet d'évaluation le

L'élève

Les représentants légaux

LANGUES :

✓Espagnol ✓Italien ✓Chinois ✓Allemand

Les élèves sont évalués par compétence, dans chacune des activités langagières :

- La compréhension de l'oral (CO),
- La compréhension de l'écrit (CE)
- L'expression orale (EOC)
- L'expression orale en interaction (EOI)
- L'expression écrite (EE).

Les élèves sont évalués soit sur des compétences dans les 5 activités langagières soit sur des connaissances. Sur le bulletin trimestriel les résultats obtenus aux évaluations apparaîtront sous 2 rubriques :

- Compétences langagières / Coefficient 2
- Connaissances / Coefficient 1

Le caractère formatif ou sommatif de l'évaluation détermine le coefficient attribué à chaque évaluation.

En fin de terminale :

- LVA: niveau visé B2;
- LVB: niveau visé B1;

En fin de première :

- LVA: B1-B2;
- LVB: A2-B1;
- LVC: A2 / A2+.

L'évaluation est adossée aux niveaux de compétence du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

✓Anglais

En anglais comme dans toutes les langues vivantes, les élèves sont évalué(e)s dans les 5 activités langagières (CO, CE, EOC, EOI, EE) et les niveaux visés (A1 à C1 du CECRL) varient suivant le choix opéré en classe de 1ère (LVA-LVB- LVC- enseignement de spécialité LLCER).

Les évaluations sont pour l'essentiel communes et donc équitables quel que soit le groupe ou la classe de rattachement. Elles portent majoritairement sur les compétences acquises dans les différentes activités langagières et peuvent ponctuellement aussi évaluer l'investissement dans le travail (apprentissage des leçons, participation, travaux à la maison...). Les coefficients affectés à chaque évaluation varient en fonction de sa représentativité d'un niveau de compétence, comme l'exige la prise en compte du contrôle continu à partir de la classe de 1ère pour l'obtention du baccalauréat.

LETTRES :

✓ Pour Seconde et Premières générale et technologique

• Au moins trois évaluations par trimestre :

Dont au moins un Devoir Surveillé écrit (exercice à caractère rédactionnel, dont les modalités et la durée varieront en fonction de la progression annuelle).

Une évaluation orale pourra être prise en compte lorsque l'enseignant la jugera opportune. Selon les différents exercices attendus, un jeu de coefficients peut être mis en place.

• Une évaluation pourra ne concerner qu'une partie de la classe.

• En cas de travail en groupe, une même note pourra être attribuée à chaque membre du groupe.

- Les évaluations portent sur une ou plusieurs des compétences figurant dans le LSL (Livret Scolaire Lycée) pour Le Français.
- La moyenne trimestrielle ne pourra être effectuée que si l'élève a au moins deux évaluations significatives.

✓ **Pour Premières générale et technologique**

- Un Devoir Surveillé de quatre heures sera organisé au cours du second trimestre.
- Un bac blanc écrit commun sera organisé au cours du troisième trimestre.
- La préparation à l'EAF (épreuve anticipée de Français) orale est assurée en cours tout au long de l'année.

HUMANITES LITTERATURE et PHILOSOPHIE (H.L.P.) :

1 - Au moins deux notes par trimestre en Littérature et en Philosophie, soient quatre notes pour H.L.P. et par trimestre, incluant au moins un Devoir Surveillé. par trimestre en littérature et en philosophie.

2 – Équité du poids de la Littérature et de la Philosophie dans la moyenne trimestrielle, quel que soit le nombre de notes dans chacune des disciplines.

3 – Possibilité d'inclure dans la moyenne trimestrielle une note d'oral dont les modalités d'attribution sont de la responsabilité et du choix des professeurs de chaque discipline. Cette note ne devrait pas représenter plus du quart de la note trimestrielle.

4 - Les évaluations, écrites comme orales, sont nécessairement en conformité avec les attendus et consignes des textes officiels définissant programmes et épreuves pour H.L.P.

5 – La moyenne trimestrielle ne pourra être arrêtée que si l'élève a au moins trois évaluations écrites significatives, Littérature et Philosophie confondues.

6 – Bulletin trimestriel : moyenne H.L.P. = moyenne Littérature + moyenne Philosophie. Une appréciation pour chacune des deux disciplines.

7 – L.S.L. : appréciation commune.

HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EDUCATION MORALE et CIVIQUE (E.M.C.) :

Première et terminale générale

Histoire-géographie tronc commun

✓ Principalement épreuves type bac d'une heure en classe (question problématisée, analyse de documents ou croquis) et autres types d'évaluation secondaires

✓EMC

Une évaluation trimestrielle (oral ou recherches ou production écrite)

Spécialité première et terminale HGGSP

Epreuves de type bac de deux heures en classe (dissertation et étude critique de documents) et autres types d'évaluation secondaires

Première et Terminale STMG

Histoire-géographie

✓Principalement épreuves de type bac d'une heure en classe (questions de connaissances et analyse de documents)

✓EMC

Une évaluation trimestrielle (oral ou recherches ou production écrite)

SCIENCES de la VIE et de la TERRE (S.V.T.) :

Conformément à l'évaluation de la discipline au baccalauréat, les modalités d'évaluation en SVT seront les mêmes sur les niveaux de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale :

- **Coefficient 3**, pour les devoirs bilan (avec exercices de restitution de connaissances et/ou d'application de ses connaissances avec analyse de documents)
- **Coefficient 1**, pour toutes les autres notes (TP notés, oraux, exposés, posters, devoirs maison)

Un nombre raisonnable et représentatif de notes est exigé chaque trimestre.

SCIENCES PHYSIQUES (S.P.C.) :

Conformément à l'évaluation de la discipline au baccalauréat, les modalités d'évaluation en SPC seront les mêmes sur les niveaux de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale :

- **Coefficient 4**, pour les devoirs, avec une petite partie d'évaluation formative et le reste en évaluation sommative ;
- **Coefficient 1**, pour l'évaluation de capacités expérimentales

Un nombre raisonnable et représentatif de notes est exigé chaque trimestre.

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE :

- Coefficient 1, SVT (avec des notes de devoirs bilan, TP notés, oraux, ...)
- Coefficient 1, SPC (avec des notes de devoirs bilan, TP notés, oraux, ...)

MATHEMATIQUES :

Pour l'évaluation des élèves en première et terminale spécialité, il est prévu approximativement autant d'évaluations formatives que d'évaluations sommatives.

Les évaluations sommatives se verront attribuer un coefficient plus important que celui des évaluations formatives. Enfin l'investissement de l'élève en classe et/ou à la maison sera pris en compte pour une petite part.

Pour les options (maths complémentaires, maths expertes)

Chaque trimestre, seront organisées différentes évaluations avec des coefficients adaptées selon la durée. L'une d'entre elles au moins durera une heure. L'investissement sera également pris en compte.

SCIENCES ECONOMIQUES et SOCIALES (S.E.S.) :

✓Classe de Première

L'évaluation dans les enseignements de spécialités est comptabilisée dans le contrôle continu pour le baccalauréat coefficient 8 pour les élèves ne conservant pas la spécialité à l'issue de la classe de Première.

Pour autant, l'évaluation de ces élèves ne sera pas différente de celle des élèves poursuivant cette spécialité en Terminale.

Les notes de Première sont prises en compte pour l'orientation dans le supérieur par le logiciel Parcoursup.

Les enseignants pourront pondérer les évaluations en fonction de la nature et de l'importance de ces évaluations.

Les évaluations données en classe de Première s'inscrivent progressivement dans la préparation des épreuves du baccalauréat.

✓Classe de Terminale

Les évaluations n'entrent pas dans la note de contrôle continu du Baccalauréat, mais elles sont prises en compte pour l'orientation dans le supérieur par le logiciel Parcoursup.

Ces évaluations sont guidées par la nécessité de préparer les élèves aux épreuves nationales. Les enseignants conçoivent les évaluations préparant à l'examen en fonction des contraintes organisationnelles qui s'imposent à eux.

Dans la mesure du possible, une évaluation dans les conditions du baccalauréat sera organisée par l'établissement.

Evaluation en DGEMC (droit et grands enjeux du monde contemporain)

L'option DGEMC ne donne pas lieu à une épreuve terminale, mais à un contrôle continu coefficient 2. C'est la moyenne de l'année qui est prise compte (et pas uniquement les points au-dessus de 10).

L'objectif de la matière est de faire découvrir les principaux instruments du droit et d'appréhender la méthodologie du raisonnement juridique.

Des évaluations allant dans ce sens seront organisées à un rythme cohérent avec la progression du cours et en tenant compte de la charge de travail supplémentaire des élèves qui suivent cet enseignement optionnel.

PHILOSOPHIE

La nature des épreuves du baccalauréat détermine bien évidemment le type d'exercices proposés aux élèves, soit : explication de texte, dissertation, ou tout autre exercice de nature à favoriser la maîtrise par les élèves de l'explication de texte et de la dissertation.

- ✓ Les travaux peuvent être réalisés en classe ou à la maison indifféremment (évaluation sommative et formative).

Des exercices de formes et formats divers peuvent être proposés, de nature à favoriser l'acquisition et l'assimilation des connaissances philosophiques (évaluation plutôt formative).

Une évaluation de l'activité orale des élèves peut être envisagée, notamment dans les séries Technologiques ; Il convient de noter que la prise de parole est un des éléments essentiels du cours de philosophie, chaque élève étant, par principe fondé à faire part de ses doutes, de ses objections, de son désaccord et de ses questionnements.

Nous estimons à 2 au moins par trimestre le nombre de devoirs de type baccalauréat que doit rendre chaque élève pour constituer une moyenne trimestrielle.

- ✓ Les travaux non effectués ou non rendus entraîneront des travaux de substitution, de même nature et du même degré de difficulté.

SCIENCES de l'INGENIEUR (S.I.) :

- Évaluation diagnostique : Très rarement notée sous forme de qcm sur pronote.
- Évaluation formative (Activités pratiques) : entre 2 et 3 notes pour le trimestre.
- Évaluation Sommative :
2 pour le trimestre dont une tirée de la BNS ou partie de sujet de bac pour les Tle

Les évaluations sont cadrées avec des objectifs et l'élève reçoit sa fiche d'évaluation détaillée.

ECO-GESTION VOIE TECHNOLOGIQUE :

Classe de première

Les évaluations dans toutes les disciplines de Droit économie et Management des organisations n'entrent pas dans le calcul de la note de contrôle continu du baccalauréat

Seule l'évaluation des sciences de gestion et numérique est comptabilisée par un coefficient de 8 dans le contrôle continu pour le baccalauréat.
Toutes les évaluations sont prises en compte pour l'orientation dans le supérieur par le logiciel parcoursup.

Classe de terminale

Les évaluations des deux disciplines de spécialité : Droit économie et Management Sciences de gestion et numérique (quelque soit l'enseignement spécifique retenu par l'élève) n'entrent pas dans le calcul de la note de contrôle continu du baccalauréat.

Toutes les évaluations sont prises en compte pour l'orientation dans le supérieur par le logiciel Parcoursup.

✓ Les évaluations pourront être réalisées en classe ou à la maison ; à l'écrit ou à l'oral de façon individuelle ou collective. Les enseignants pourront pondérer les évaluations en fonction de la nature et de l'importance de ces évaluations en se basant sur un nombre raisonnable et représentatif de notes.

EPS :

	<u>APS</u>	<u>Compétences :</u> <i>Référentiel académique</i>	<u>Degré d'expertise :</u> <i>4 niveaux d'expertise dans le référentiel académique</i>	<u>Evaluation</u> <i>QUOI</i>	<u>Evaluation</u> <i>QUAND</i>	<u>Evaluation</u> <i>PAR QUI</i>	<u>NOTES</u>
TERMINALES	Menu de 3 APS (activité physique et sportive) de nature différente	Matrice Méthodologique Sociale	Le niveau 4 est attendu à l'issue de chaque cycle.	« Attendus de fin de lycée » liés aux compétences à acquérir.	Contrôle en cours de formation : -Pendant le cycle Et -Fin de cycle	Un ou Deux enseignants selon le moment de la séquence	Note du baccalauréat= moyenne des 3 notes obtenues lors du CCF.
PREMIERES	3 ou 4 APS de nature différente.	Matrice Méthodologique Sociale	Le niveau 3 est attendu à l'issue de chaque cycle.	« Attendus de fin de lycée » liés aux compétences à acquérir.	Contrôle continu : -Pendant le cycle Et -Fin de cycle	Un ou Deux enseignants selon le moment de la séquence	Une note par activité en fin de cycle.